

## Adhésion à Raids25 - Période : 1er septembre 2020 au 31 août 2021

### ☞ Compléter le bulletin ci-dessous (ou, si pas d'imprimante, le recopier)

La licence (plutôt que l'adhésion) comprend une assurance qui vous couvre pour les garanties de base IRA (responsabilité civile et accidents corporels)

### ☞ Joindre un Certificat Médical, de moins d'un an, attestant de Non Contre-Indication à la pratique de la randonnée pédestre et/ou de la marche Nordique (modèle joint).

### ☞ Joindre un chèque de 34 € à l'ordre de Raids25 :

Si vous souhaitez vous abonner un an à « Passion Rando » vous ajoutez 8 €.

### ☞ Envoyer le tout à : **RAIDS 25, 20 chemin des Journaux 25000 BESANÇON**

### **Cas des personnes titulaires d'une licence FFRandonnée 2020/2021 dans le cadre d'une autre association :**

Elles ne paient que l'adhésion Raids25 de 6 € sous réserve qu'elles produisent une photocopie de leur licence 2020/2021 (avec IRA, assurance responsabilité civile et corporelle, nécessaire). Pour la marche nordique un certificat médical autorisant sa pratique est nécessaire. Pour un abonnement à « Passion Rando » vous devez passer par votre association d'origine ou directement sur le site de la FFRandonnée.

**Note :** Pour vos enfants et petits enfants, il y a une licence familiale **FRAMP**. Se renseigner auprès de Raids25.



## Adhésion à Raids25 - Année 2020/2021

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Ville :</b>	<b>Code Postal :</b>
<b>Courriel :</b> Votre adresse mail nous permet de vous avertir s'il y a des modifications au programme.	Merci de privilégier au maximum les échanges par mails afin de nous éviter des frais d'impression et frais postaux.
<b>Téléphone :</b>	<b>Portable :</b>
<b>Déjà à la FFRandonnée : fournir une photocopie de la licence à jour (2020/2021)</b>	
<b>N° licence :</b>	<b>Club :</b>
<b>Nom contact si accident :</b>	<b>Téléphone contact :</b>

Je souhaite recevoir, par courriel, des informations de la part de la fédération : oui  non

Je souhaite m'abonner à Passion Rando (ajouter 8 €) : oui  non

<b>Date :</b>	<b>Signature :</b>
---------------	--------------------

## **Cette feuille que nous souhaitons légère comme un sac à dos idéal regroupe quelques informations sur Raids 25 et son fonctionnement.**

### **Adhésion à Raids 25 et licence *FFRandonnée***

Raids 25 est une association de randonnée et de voyage qui fonctionne uniquement avec des bénévoles et qui privilégie la convivialité et la qualité des rapports entre ses adhérents. De la bonne volonté de chacun dépend la qualité des moments passés ensemble, les animateurs bénévoles passent beaucoup de temps à préparer les randonnées et les voyages, ils ont plaisir à partager les circuits qu'ils aiment. Chacun doit avoir la préoccupation de leur faciliter la tâche. Les quelques conseils qui suivent vous permettront de profiter pleinement de cette convivialité.

Pour participer aux activités de Raids 25, l'adhésion est obligatoire. A titre exceptionnel, pour faire connaissance avec l'association, il est possible de participer à deux sorties découvertes qui ne peuvent être faites qu'une seule année, et vous n'êtes couvert que par votre assurance personnelle.

L'adhésion à Raids 25 comprend une assurance qui vous couvre ainsi que les bénévoles de l'association pendant les randonnées. Gardez avec vous votre licence *FFRandonnée*, elle atteste de votre adhésion et porte les indications nécessaires en cas d'accident pour appeler l'assistance. Il est utile d'avoir aussi avec vous la carte vitale et les coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident et les indications médicales éventuellement utiles à un médecin (modèle joint).

La licence de base couvre la randonnée pédestre sur tout terrain, la raquette, la marche nordique et la RandoSanté® à condition que votre certificat médical mentionne qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de ces activités. Pour la pratique du vélo ou du ski alpin, il vous faudra souscrire une assurance complémentaire.

### **Pour la randonnée**

#### **Points de Rendez-vous**

Le dimanche le regroupement se fait généralement à Chamars, en semaine d'autres points de rendez-vous éventuels, sont précisés pour chaque randonnée.

**Si vous vous rendez à un autre point de rendez-vous**, prévenez l'accompagnateur : la rando peut être modifiée ou annulée (météo...), prévenez aussi si au dernier moment vous ne pouvez pas être au point de rendez-vous pour ne pas que l'on vous attende inutilement.

Les randonnées partent à l'heure précise indiquée sur le programme, ne manquez pas le départ ce serait dommage.

#### **Déplacements**

Pour éviter la surchauffe de la planète le covoiturage est fortement souhaitable. Les conducteurs doivent bien s'assurer du lieu de départ des sentiers. En cas de doute bien préciser l'itinéraire avec le responsable.

Chaque passager rembourse **0,07 euros par kilomètre** au conducteur.

#### **Repas**

Pour les randonnées à la journée le repas est toujours tiré du sac. S'il y a exception, cela sera clairement indiqué dans le programme pour que vous ne tombiez pas d'inanition.

#### **Randonnées avec réservation ou week-end, inscriptions, annulations**

Respectez les délais d'inscription, ils sont impératifs pour réserver des places (gîte, auberge ou restaurant).

Vous n'êtes inscrit définitivement qu'après le versement du règlement. En cas d'empêchement prévenez assez tôt pour qu'on puisse proposer votre place à quelqu'un d'autre. Dans le cas où vous ne seriez pas remplacé vos arrhes ne vous seraient malheureusement pas restituées.

(1) La liste des activités couvertes et des exclusions figure sur la fiche de licence que vous recevez à votre inscription.